



Offre technique

GBM 26037

Marché relatif au remplacement de la borne de distribution de carburant JET A-1 avec prestations associées pour la station d'avitaillement implantée sur le site IGN de l'aéroport Paris-Beauvais (60)

Renseignements obligatoires à fournir dans le présent document ou dans un mémoire technique

Il est demandé aux candidats de répondre très précisément aux items suivants en se référant aux exigences exprimées dans le cahier des clauses particulières n° GBM 26037.

**Le candidat doit répondre en ne prenant en compte que les besoins exprimés par l'IGN.
Sa réponse ne doit pas être une simple énumération de l'organisation de ses moyens généraux.**

ITEM 1

Moyens humains et matériels affectés à chaque étape du chantier, présentation d'un organigramme fonctionnel du personnel y compris les mesures d'hygiène et de sécurité adoptées par l'entreprise pour assurer la protection de son personnel, du maître d'ouvrage et des tiers. Disposition de protection des équipements en place.

Les moyens humains mis au titre de ces travaux sont :

**1 équipe pour les travaux de nettoyage cuve – Présent 1 demi-journée – Camion hydrocureur,
1 technicien électricien une demi-journée,
1 équipe de maçon – Présent 2 jours – Camion benne,
2 techniciens tuyauteur/installateur – Présent 2 jours – Chariot élévateur et camion atelier,
2 techniciens COFRAC – présent la dernière journée des travaux – Camion atelier,
1 technicien pour la mise en service en fin de travaux – Présent la dernière journée des travaux –
Camion technicien appareil distributeur**

L'ensemble de ce personnel sera encadré et dirigé par un de nos conducteurs de travaux.

ITEM 2

Planning de chantier prévisionnel détaillé avec une date prévisionnelle de notification fixée au 20 juillet 2026.

Engagement sur le délai de livraison de la borne d'avitaillement avec pour point de départ la date prévisionnelle de notification du 20 juillet 2026.

Voir planning en annexe de ce document

Délais d'engagement – Intervention en Novembre 2026.

Intervention réalisée sur 2 voir 3 jours maximum

ITEM 3

Le candidat précisera le type et la qualité des matériels installés (référence, marque, performances techniques, normes de sécurité applicables ...).

A ce titre il fournira les fiches techniques des matériels proposés.

Il détaillera les éléments sur la base des attendus du CCP en particulier sur les caractéristiques de l'appareil distributeur.

Appareil distributeur AVIDYS, Fabrication Française, Marque LAFON – Débit 12M3/Heure – Norme EN 13617-1 – Voir fiche technique d'installation et de maintenance ci-jointes.

ITEM 4

Contenu et mise en œuvre de la garantie commerciale et de la maintenance (délais et périodes d'intervention, garanties de temps de rétablissement en cas de panne, stock de pièces de rechange critiques chez le candidat, SAV, éléments hors garantie, etc.)

Le principal délai est celui de l'appareil distributeur pour lequel nous avons 4 mois de délais à réception de l'accusé de réception de commande fournisseur.

A ce jour, le 17/06/2026, la mise à disposition est prévue courant Octobre 2026.

Garantie matériel 1 ans – Prise en charge de toute de mande de maintenance par notre service après-vente joignable au 02.35.03.16.47 choix N°1

Panne majeure : Arrêt complet distribution intervention sous 4h maximum

Panne mineure : Intervention sous 2 jours

Pièces fabricant soumis aux délais du fabricant soit 24 ou 48h selon la pièces - Soit une intervention sous 72h maximum pour réparation.

Tous les consommables sont disponibles en stock – Pistolets, flexibles, filtres, afficheur électronique.

Nos travaux sont garantis 1 an bon achèvement.

ITEM 5

Le candidat précisera le traitement des déchets générés par le chantier (ex : information sur la filière de valorisation, économie circulaire, recyclage, évacuation, traitements ...).

Et plus globalement, toutes actions envisagées à court ou moyen terme par l'entreprise en faveur de l'environnement (recyclage, réemploi...) dans le cadre de l'exécution du marché.

Le souci de prendre en compte et de protéger l'environnement, les ressources naturelles et de lutter contre la pollution amène à de nouveaux comportements tels que :

Une bonne gestion des déchets de chantier

Des économies d'énergie

Des chantiers à faibles nuisances.

1) La gestion des déchets :

Aucun déchet n'est laissé sur place lors des interventions / chantiers réalisés par CASTRES.

Les déchets sont systématiquement envoyés vers les filières adaptées.

Lorsque les dimensions de la station le permettent, des zones dédiées aux déchets sont prévues sur le plan d'implantation de chantier, avec des bennes pour le tri.

Ces déchets sont ensuite emmenés en centre de traitement adapté (DIB, bois, ...).

Lorsque les dimensions de la station ne le permettent pas, les déchets sont mis en big bags et ramenés par nos poids lourds/Camions benne vers nos dépôts lors des rotations pour le matériel.

Sur nos dépôts, des bennes sont dédiées pour le tri :

- DIB**
- Ferraille**
- Bois**
- DEEE**
- Flexibles AD usagés**
- Filtres à gasoil à l'atelier mécanique**

Les dépôts sont également équipés de séparateurs hydrocarbures, qui sont nettoyés autant que nécessaire, et dont les boues sont envoyées en centre de traitement avec bordereaux de suivi de déchets.

2. Les économies d'énergie

La géolocalisation est un outil indispensable pour réduire les déplacements inutiles en localisant les intervenants les plus proches d'une demande de dépannage par exemple, ou pour organiser au mieux les déplacements des collaborateurs.

Elle permet également de voir avec les différents conducteurs leurs habitudes de conduite, bonnes comme mauvaises, afin de travailler avec eux pour les améliorer et ainsi réduire les consommations de carburants et diminuer les accidents.

Offre technique

Le groupe CASTRES renouvèle également régulièrement son parc de véhicule afin d'avoir des véhicules avec les meilleures performances énergétiques possibles.
Dans le cadre de la démarche de renouvellement, il vient d'être installé au siège à Saint Etienne du Rouvray des bornes de recharge électriques dans le but :

De remplacer les véhicules diesel par des véhicules électriques pour les chargés d'affaires ayant des déplacements de faible distance (locaux).

De remplacer les véhicules diesel par des véhicules hybrides rechargeables pour les membres de l'encadrement et de la direction faisant des trajets de moyenne distance.

3. Des chantiers à faible nuisance

a) Les sources de bruit sur les chantiers

Sur les chantiers, le bruit a plusieurs sources : Perforateur 105dB(A) – Pistolet compresseur 99dB(A) – Disqueuse 94dB(A) – Bétonnière 85dB(A)

Le bruit émis sera limité conformément à la réglementation en vigueur.

Le niveau acoustique maximum en limite de chantier (hors dispositifs sonores de sécurité) est de 80 dB(A), ce qui correspond, pour différentes distances de source, à des niveaux de puissance sonore limite de source de :

Distance à la source émettrice (m)	5	10	15	20	25
Puissance sonore limite émise en dB(A)	100	106	109	112	114

Les moyens de prévention pouvant être mis en place selon des cas sont :

- **Réduction des nuisances sonores à la source ; -**
- **A performances équivalentes, utilisation des engins insonorisés ou des engins électriques ;**
- **Choix des techniques de construction moins bruyantes (utilisation des banches à clé de serrage ou la technique des pieux forés) ;**
- **Limiter les découpes de matériaux sur le chantier ;**
- **Mettre en place un plan d'utilisation des engins bruyants ;**
- **Eviter les comportements individuels inutilement bruyants ;**
- **Réduire la propagation et les phénomènes de réverbération des bruits, positionner judicieusement les postes fixes bruyants ;**
- **Utiliser les baraquements ou les zones de stockage comme écran acoustique ;**
- **Adapter les rythmes du chantier aux caractéristiques du quartier (zone résidentielle, écoles, hôpital, bureaux, activités industrielles...)**

b) La circulation

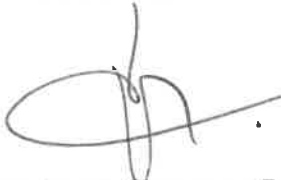
L'accès au chantier sera identifié sur le plan de balisage. Le respect du code de la route est applicable pour les déplacements de véhicules, aussi bien lors des aller-retours chantier que sur le chantier.

L'éco conduite est un nouveau style de conduite basé sur une sollicitation modérée des organes d'un véhicule entretenu et adapté au besoin du conducteur dans le but de limiter les émissions de CO2 et la consommation de carburant.

c) Les poussières

Les techniques concernées sont les suivantes :

- Sciage : les matériels concernés sont la scie de sol, la tronçonneuse thermique et la scie à cloche.
- Burinage : les matériels concernés sont le marteau piqueur et le BRH (Brise Roche Hydraulique).
- Décrouitage.
- Le carottage.
- Les moyens de prévention adaptés sont :
 - Proscrire le sciage à sec.
 - Privilégier la mise en œuvre de techniques générant le moins de poussières possible.
 - Adopter une organisation de travail qui réduit le nombre de salariés exposés, prévoir les EPI adaptés et le nettoyage des EPI non jetables.

NOM DE LA SOCIETE : <i>EURO STATION SERVICES</i>	SIGNATURE DE LA PERSONNE HABILITEE 
CACHET COMMERCIAL <i>EURO STATION SERVICES</i> 590, Ruc des Cateliers CS 40071 76802 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY Cedex Tél. 02 35 03 16 47	QUALITE DU SIGNATAIRE <i>Chargé d'affaires</i>

